

Le Conservatoire à Rayonnement Communal, partie intégrante du secteur culturel dont les objectifs sont définis par l'équipe municipale, est un établissement d'enseignement spécialisé reconnu. Il a reçu l'Agrément de l'État par le ministère de la Culture et de la Communication. Il se doit donc de respecter les consignes ministérielles de la "Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre" et maintenir une exigence et une rigueur relatives à ce statut. Cet enseignement est organisé en trois cycles (cf. règlement intérieur).

*Toute inscription induit un travail quotidien, une assiduité aux cours, des participations aux projets pédagogiques du conservatoire et un respect du règlement intérieur.*



## • CYCLE D'ÉVEIL

Instrumentarium, jardin musical, ateliers "découverte" d'instrument.

## • FORMATION MUSICALE

Pour tous les instrumentistes et chanteurs.

## • INSTRUMENTS ENSEIGNÉS

Accordéon, violon, alto, batterie, clarinette, flûte traversière, flûte à bec, guitare classique, guitare basse, guitare électrique, harpe celtique, piano, percussions, saxophone, trompette, violon, violoncelle.

## • ENSEMBLES

Ensemble de steel-drums, ateliers rock, chorales adultes, musique de chambre, orchestres à cordes, musique ancienne.

## • INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Le Conservatoire intervient chaque année en partenariat et en accord avec l'inspection académique dans les écoles primaires de la Ville. Plusieurs professeurs du conservatoire encadrent ces apprentissages lors d'ateliers hebdomadaires. Des projets, tous différents, voient le jour et sont concrétisés lors de présentations aux fêtes de fin d'année.

## • AUPRÈS DE NOS AÎNÉS

Le Conservatoire propose également aux Seniors du Foyer Georges Pompidou de participer à une chorale hebdomadaire. Un professeur aborde avec eux un répertoire varié et adapté, dans une pratique conviviale et chaleureuse. Cette chorale est aussi ouverte aux anciens qui ne sont pas membres du foyer. Un atelier de pratique de la méthode Feldenkrais leur est également proposé, une activité de bien-être et de relaxation.



# PARTICIPATION DES FAMILLES

Tarifs 2021/2022

Tarifs indiqués pour un trimestre	Commune	Extérieur
<b>Cours de groupe</b> formation musicale	68 €	111 €
<b>Cours d'instrument</b> + formation musicale + atelier	126 €	206 €
<b>Atelier seul</b> Chorales, ateliers Orchestres, Musique de Chambre	45 €	79 €
<b>Forfait 3 activités</b> 2 instruments + groupe	173 €	280 €

**Attention : Pas de règlement en espèces.**

**Toute inscription est annuelle** sauf cas de force majeure (déménagement, maladie, accident...)

## Réductions sur la totalité de la cotisation :

- 3<sup>ème</sup> personne d'une même famille - 10 %
- 4<sup>ème</sup> personne d'une même famille - 20 %
- 5<sup>ème</sup> personne d'une même famille - 25 %
- 5% par personne suivante

Une participation annuelle de 7€ aux droits de photocopie des œuvres protégées est demandée à chaque élève inscrit pour l'année 2021-2022. Cette somme sera versée avec la cotisation du 1<sup>er</sup> trimestre.

# CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL



**2021-2022**

## OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 15 h à 19 h

Le mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h

## Renseignements

Tél : 01 39 11 15 77

conservatoire@mairie-achères78.fr

Chemin sous le Parc - 78260 Achères



www.mairie-achères78.fr

